

**Déclaration d'Utilité Publique (DUP) la mise en place des périmètres de protection d'un captage d'eau potable, les quatre Forages de Talonard sur la commune de La Pesse**

Par arrêté préfectoral n° DCL/BRGAE/39-20230421-001 du 21 avril 2023, a été prescrite une enquête publique préalable à la DUP visant à la mise en place des périmètres de protection d'un captage d'eau potable, les quatre Forages de Talonard sur la commune de La Pesse.

Cette enquête se déroulera **du vendredi 12 mai 2023 au vendredi 26 mai 2023 – 18H00 soit pendant 15 jours**, sur le territoire de la commune de La Pesse.

Le maître d'ouvrage est le SIE du Haut Jura Sud dont le siège social est situé 5, sur la Place 39370, LES BOUCHOUX, où toute information pourra être obtenue auprès de M. Christian ROCHET, Président du syndicat intercommunal des eaux (Tel: 03 84 42 36 33), et à l'adresse mail suivante : [syndicat.intercommunal.des.eaux@gmail.com](mailto:syndicat.intercommunal.des.eaux@gmail.com)

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur seront déposés à la mairie pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies, soit :

<b>Mairie de La Pesse</b> (jours fermés : 17, 18, 19 et 29 mai)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lundi 9H-12H et 14H-17H</li><li>• Mardi 9H-12H et 14H-17H</li><li>• Mercredi 9H-12H30</li><li>• Jeudi 9H-12H et 14H-17H</li><li>• Vendredi 8H30-12H et 14H-18H</li></ul>
--	--

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site Internet des services de l'État dans le Jura à l'adresse suivante [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr), rubrique : Accueil > Publications > Annonces & avis > Enquêtes publiques > Déclarations d'utilité publique > DUP Captage > Les quatre Forages de Talonard

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de la Pesse où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée à l'attention du commissaire enquêteur, M. Jean CARRON, qui l'annexera au registre ouvert à cet effet.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse suivante :

[pref-debat-public@jura.gouv.fr](mailto:pref-debat-public@jura.gouv.fr)(en précisant l'objet : les quatre Forages de Talonard)

M. Jean CARRON est désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur. Il recevra personnellement les observations du public dans les mairies cités ci-dessous, dans le respect des mesures barrières :

- à la mairie Les Bouchoux, salle de justice le vendredi 12 mai de 16H à 18H ;
- à la mairie de La Pesse, salle de réunion le lundi 22 mai de 16H à 18H ;
- à la mairie Les Moussières, salle de réunion le vendredi 26 mai de 16H à 18H.

Toute personne concernée pourra, à l'issue de l'enquête, demander la communication des conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de La Pesse ou à la préfecture du Jura – BRGAE et sur le site internet [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr).

Le préfet du Jura est l'autorité compétente pour, à l'issue de l'enquête publique, déclarer d'utilité publique les périmètres de protection de la source précitée.